

## Rapport du Président

Commission permanente

du lundi 9 février 2026

**N° CP-2026-1-7-3**

**N° applicatif 14577**

### 7 ème Commission

Commission Réseaux et mobilités

#### Direction

Direction des routes, des infrastructures et des  
mobilités

### **ADHESION À L'INSTITUT DES ROUTES, DES RUES ET DES INFRASTRUCTURES POUR LA MOBILITE - COMITÉ FRANCAIS DE L'ASSOCIATION MONDIALE DE LA ROUTE**

Résumé : Par délibération n°CP-2021-12-7-2 du 6 décembre 2021, la Collectivité européenne d'Alsace a adhéré à L'Institut Des Routes, des Rues et des Infrastructures pour la Mobilité, qui fédère l'ensemble des acteurs publics et privés de la communauté des infrastructures de transport français, dans le but de concevoir des documents de référence et de promouvoir le savoir-faire français à l'international.

L'adhésion de la collectivité a déjà permis d'intégrer différents groupes de travail nationaux et de faire rayonner l'image de la collectivité sur le territoire national. Pour améliorer la cohérence des actions nationales et renforcer l'ouverture à l'international, l'institut des routes, des rues et des infrastructures pour la mobilité et le comité français de l'association mondiale de la route ont décidé en 2025 de fusionner au sein d'une unique association. Ce rapport propose l'adhésion de la Collectivité européenne d'Alsace à ce nouvel organisme, pour un montant annuel de 1 296 € (montant 2026).

L'Institut Des Routes, des Rues et des Infrastructures pour la Mobilité (IDRRIM) a été créé en 2010 (association loi de 1901). Il propose un espace de réflexion et d'actions pour coproduire et partager un référentiel commun constitué de normes, de bonnes pratiques et règles de l'art et d'outils méthodologiques dans le domaine des infrastructures de transport.

Lieu de convergence et d'échanges, l'Institut a pour objectif de répondre de manière homogène à des problématiques techniques ou stratégiques et de faire évoluer les patrimoines d'infrastructures et d'espaces publics vers une conception et une gestion durables ainsi qu'une plus grande optimisation de leur utilisation.

Comportant 46 membres représentatifs des secteurs publics et privés et mobilisant en permanence plus de 300 personnes au sein de ses 9 comités opérationnels, l'IDRRIM, actuellement présidé par Monsieur Claude Riboulet, Président du Conseil départemental de l'Allier, représente aujourd'hui un véritable label de confiance et de fiabilité pour ses partenaires.

L'adhésion à l'IDRRIM, depuis 5 ans, a déjà permis à la Collectivité européenne d'Alsace de nombreuses avancées, qui participent au rayonnement de cette dernière:

- La Collectivité participe à plusieurs groupes de travail nationaux (innovations, génie civil, écoconception) ;
- Les autoroutes de la Collectivité ont été intégrées aux projets Indid et Scale portés par la Direction Générale des Infrastructures, des Transports et des Mobilités (DGITM) et visant à expérimenter les cas d'usages des véhicules connectés et autonomes ;
- La Collectivité a participé au projet national « IDEE » (infrastructures décarbonées aux enrobés à l'émulsion), qui vise à consolider le cadre des nouvelles générations de produits de chaussées, beaucoup moins énergivores et favorisant le recours aux produits recyclés ainsi qu'au programme Ceremap3D qui vise à structurer le modèle de jumeau numérique de la route ;
- Les contacts pris avec les chercheurs de l'université Gustave Eiffel ont permis d'établir le cadre pour démarrer des projets pionniers d'installations solaires le long de nos routes ;
- La Collectivité alimente également l'observatoire national des Routes, qui permet chaque année à l'IDRRIM d'établir un rapport sur l'évolution de l'état du patrimoine routier français et d'établir un bilan des enjeux d'évolutions à envisager pour les gestionnaires ;
- La Collectivité vient de signer une déclinaison locale du pacte de l'IDRRIM qui définit nos propres orientations stratégiques de gestion pour les prochaines années, en phase avec les évolutions nationales et internationales, prenant en compte les transitions écologique, énergétique, numérique et sociétale.

En 2024, l'IDRRIM et le comité français de l'association mondiale de la route (PIARC France) ont pris la décision d'engager la fusion de ces deux associations « IDRRIM » et « PIARC France », votée en Assemblée générale extraordinaire de chacune des deux associations, respectivement les 10 décembre et 12 décembre 2024, pour obtenir une association plus forte, bénéficiant à la fois de l'ancrage national de l'IDRRIM et de l'ouverture internationale de PIARC France.

Cette fusion conduit à une modification des statuts de l'IDRRIM, association absorbante, pour y intégrer les spécificités de PIARC France, association absorbée. La décision définitive de la fusion a été prise en 2025. La nouvelle association a pris pour dénomination « INSTITUT DES ROUTES, DES RUES ET DES INFRASTRUCTURES POUR LA MOBILITE – COMITÉ FRANÇAIS DE L'ASSOCIATION MONDIALE DE LA ROUTE »

Il est à noter que PIARC France, fondée en 1909 et regroupant plus de 120 gouvernements membres à travers le monde, est le forum mondial d'échanges de connaissances et d'expériences sur les politiques et les pratiques en matière de routes et de transport routier.

La France est membre fondateur de PIARC monde. Le Comité français de PIARC est affilié à l'Association mondiale de la Route et en regroupe tous les membres français.

Le Comité français :

- favorise la prise en considération des expériences et intérêts de la Communauté technique routière française dans les travaux des Comités techniques de PIARC France ;
- assure à l'échelle nationale la diffusion des résultats de ces travaux ;
- organise des manifestations d'information et d'échanges sur des thèmes d'actualité ;
- recherche une synergie avec les autres associations des domaines de la route et des transports en organisant notamment des actions communes et en favorisant les rapprochements utiles.

PIARC France est dotée d'un statut consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations Unies, l'Association contribue au soutien du secteur routier et des transports dans une perspective de développement durable. Le Congrès mondial de la Route est ainsi organisé tous les quatre ans et rassemble des ministres, des décideurs et des milliers d'experts pour discuter des défis actuels du secteur routier, des approches innovantes et des meilleures pratiques. Le prochain (17<sup>e</sup>) Congrès mondial de la Viabilité hivernale, de la Résilience et de la Décarbonation de la Route se tiendra à Chambéry en mars 2026. La Collectivité européenne d'Alsace interviendra au côté du CEREMA pour évoquer les évolutions de notre gestion de la viabilité Hivernale dans un contexte de changement climatique.

La nouvelle association IDRRIM a pour objet de favoriser, développer et promouvoir une vision partagée de la conception, de la réalisation, de la maintenance, de l'exploitation et de la gestion des routes, des rues, des infrastructures de déplacement, des espaces publics de mobilité, des services associés, et de leur adaptation aux nouveaux usages et au changement climatique.

Dans ce but, l'Association :

- établit une expression partagée du corpus technique et de l'état de l'art ayant vocation à servir de référence pour les différents acteurs du domaine ;
- contribue au progrès et à la qualification des autorités publiques, des entreprises, de l'ingénierie, des personnes au sein de ces entités, des produits, des procédés, des techniques, des moyens et des matériels ;
- participe à la diffusion du corpus technique et met à disposition des différents acteurs du domaine des lieux d'échanges et de diffusion des connaissances, un langage commun et des outils d'intégration au niveau international ;
- aide à la résolution de problèmes techniques et à l'élaboration de programmes partenariaux de recherche et d'innovation par la mise en relation d'acteurs et une assistance ;
- établit des liens avec PIARC – Association mondiale de la route, dont elle est le comité national français

Poursuivre l'engagement collaboratif de la Collectivité européenne d'Alsace au sein de l'IDRRIM en rejoignant cette nouvelle association est nécessaire pour être présent sur les enjeux à venir des métiers de la route dans les prochaines années et pour maintenir une veille qualifiée sur de nouveaux enjeux émergeants, tout en y faisant entendre la voix de l'Alsace.

Intégrer le volet mondial de l'association ouvre la porte à des échanges internationaux en cohérence avec nos compétences spécifiques en matière de coopération transfrontalière, qui permettront de s'enrichir des expériences de pays qui ont de l'avance sur des sujets tels que la décarbonation du fret.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver l'adhésion de la Collectivité européenne d'Alsace à la nouvelle association Institut des routes, des rues et des infrastructures pour la mobilité – Comité français de l'association mondiale de la route IDRRIM - PIARC France (dans le collège A4 des collectivités locales) ;
- D'approuver les statuts de l'Institut des routes, des rues et des infrastructures pour la mobilité – Comité français de l'association mondiale de la route IDRRIM - PIARC France et son règlement intérieur, joints en annexe au présent rapport ;
- De m'autoriser à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce cadre ;
- D'autoriser le versement de la cotisation annuelle correspondante, dont le montant s'établit à 1 296 € pour l'année 2026, et dont le montant pour les années ultérieures

sera fixé annuellement par décision du Conseil d'administration de l'association IDRRIM - PIARC France ;

- De décider, à l'unanimité, de ne pas désigner au scrutin secret le représentant de la Collectivité européenne d'Alsace au sein de l'association IDRRIM - PIARC France ;
- De désigner Monsieur Thomas Zeller, Vice-président de la Commission réseaux et mobilités, délégué aux routes et à la Taxe poids lourds, comme représentant de la Collectivité européenne d'Alsace au sein de l'association IDRRIM - PIARC France.

Les dépenses seront prélevées sur l'imputation budgétaire suivante :

<i>Programme</i>	<i>Opération</i>	<i>Enveloppe</i>	<i>Tranche</i>	<i>NATANA</i>	<i>Montant</i>
<i>P082</i>	<i>P082O002</i>	<i>P082E01</i>	<i>T02</i>	<i>2038-011-6281-843</i>	<i>1296 €</i>
<i>TOTAL</i>					<i>1296 €</i>

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.